

Visite sanitaire équine obligatoire en 2019-en

22/02/2019



Actus Agricoles

Pour mettre en œuvre la visite sanitaire équine obligatoire dès 2019, tout détenteur de trois équidés et plus est tenu de déclarer un vétérinaire sanitaire auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de son département.

*Un article signé Pascal Donet, **cabinet Altonéo**, membre d'AGIRAGRI*

LIRE ICI L'ARTICLE paru dans l'Avenir Agricole (février 2019)